

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_080

Séance du jeudi 22 novembre 2018

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 26/11/2018

Présents : 14

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Secrétaire de séance:Alain JAFFARD

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves Elie LAURENT, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Yves SERVIERE

Objet: Participation au transport scolaire - DE_2018_080

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de madame la présidente du Conseil départemental de la Lozère indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2018/2019. Les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système . Cela se traduit donc par le paiement d'une participation égale à 20% du coût moyen départemental d'un élève transporté multipliés par le nombre d'élèves transportés domiciliés dans la commune.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la reconduite des mesures et, en conséquence,
accepte de voter la quote part communale de 8 338 €.

AUTORISE M. Le Maire à signer les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/12/2018 048-200057594-20181122-DE_2018_080-DE

